

CONDITIONS GENERALES

Le Client déclare avoir un état de santé compatible avec l'entraînement physique. Il est conseillé en cas de doute de consulter un médecin. La Salle met à la disposition du Client, et entièrement aux risques de celui-ci, ses installations pour la durée fixée au contrat. La Salle s'engage à instruire le Client à l'utilisation des installations et décline toute responsabilité pour tout dommage subi par le client par suite d'accident lors de l'utilisation des installations.

Pour les abonnements avec engagement de durée, formule 3 : la non-utilisation définitive ou temporaire des installations et/ou des prestations proposées au titre du Contrat n'ouvre au Client aucun droit à résiliation à quelque titre que ce soit, ni prolongation ni remboursement.

Pour la formule n°2 « formule liberté », le Client bénéficie d'une reconduction tacite chaque mois. Abonnement conclu pour une durée de 12 mois, **résiliable chaque mois** dès le troisième mois. Ces formules ne sont pas des abonnements d'un mois. Sans résiliation de la part du client, l'abonnement est reconduit pour une durée d'un mois à la fin de chaque mois. Les résiliations se font par lettre RAR, ou en remplissant un formulaire à la réception du club. Le paiement se fait d'avance pour le mois suivant.

Pour la formule n°3 « Abonnement avec engagement de durée », sans reconduction tacite. Le contrat est conclu pour une durée de 1, 3, 6 ou 12 mois. Il ne se renouvelle pas par tacite reconduction. Toutefois, le contrat sera résilié de plein droit, après paiement du mois en cours, pour les motifs suivants, sous réserve de fournir des justificatifs :

Armée : une copie de votre ordre de marche - Grossesse : un certificat du médecin - Blessure : un certificat du médecin - Déménagement : une preuve du déménagement à plus de 15 km.

La Salle met à la disposition du Client des casiers destinés à ses effets personnels. Le Client les utilise sous sa propre responsabilité et en assure la fermeture au moyen du cadenas de son choix. La Salle décline toute responsabilité pour le vol ou la perte d'objets personnels.

Les paiements se font d'avance pour le mois suivant, Les frais de rappels sont fixés à 10 CHF. La Salle aura le droit de suspendre l'accès aux locaux et aux prestations objet du Contrat. La Salle pourra ensuite résilier le Contrat de plein droit et sans formalité 15 jours après réception par le Client d'une mise en demeure restée sans effet.

Accès à La Salle

Le Client s'engage par conséquent à respecter en toute circonstance et à tout moment les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par le personnel de La Salle. A défaut et sans préjudice des recours que pourrait exercer La Salle en réparation du préjudice subi, celle-ci se réserve le droit de prendre toute(s) mesure(s) utile(s) visant à faire respecter par le Client les présentes dispositions et notamment de résilier le Contrat et de l'exclure avec effet immédiat, à réception par le Client d'une lettre RAR exposant les motifs de la résiliation.

Le Client s'interdit notamment, sous peine de résiliation avec effet immédiat de son Contrat, d'utiliser les appareils et installations de La salle mis à disposition sans respecter les instructions et consignes d'hygiène et de sécurité du personnel de La Salle, notamment de s'entraîner torse nu et de lâcher les barres au sol, d'avoir une attitude agressive, indécente ou contraire à la morale et aux bonnes mœurs, d'utiliser ou faire circuler des produits dopants.

Le club est ouvert toute l'année, à l'exception des jours fériés officiels. La direction se réserve le droit de fermer 20 jours par an, consécutif ou non, pour des travaux de remise en état, ou vacances annuelles.

La Salle se réserve le droit de modifier le planning des entraînements afin de préserver le bon fonctionnement du club.

Le tribunal de Lausanne est compétent pour tout litige et contestation qui pourrait découler du présent contrat.